

Nous sommes dans une situation économique désespérée et par ailleurs nous sommes aux prises avec la désunion nationale qui met en cause non seulement le Québec, mais la région atlantique et les provinces de l'Ouest.

● (1702)

J'ai parlé de la région atlantique. Je voudrais maintenant parler de la situation dans ma propre ville et exposer les conséquences qu'a eues la réglementation des salaires et des prix, sans oublier que les mesures que le gouvernement a choisies pour combattre l'inflation, ont fini par aggraver le chômage. Je ne dis pas qu'il l'a fait exprès, mais ce fut le résultat de la politique administrative et pour cette raison il faudrait se débarrasser du parti d'en face. Si John Turner a suivi des mauvais conseils et si l'honorable député de Rosedale a persisté dans l'erreur, il est temps que le peuple canadien tienne le premier ministre responsable de cette mauvaise gestion de l'économie et du chômage élevé consécutif.

La ville la plus importante de ma circonscription est Glace Bay dont la population, selon le recensement de 1976, s'élevait à 21,836 âmes, soit moins que le nombre enregistré au recensement de 1971. A cause du marasme économique actuel, la ville est aux prises avec de graves difficultés—et, comme des députés de notre parti ne se lassent jamais de le rappeler, ce sont les régions à faible revenu qui sont les plus touchées.

Le gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse est très prudent, redoutant d'adopter une politique de déficit systématique étant donné la gravité du chômage dans la province. Il s'ensuit que les dirigeants de Glace Bay ne peuvent obtenir des prêts du gouvernement provincial pour créer des emplois, assurer les services et veiller aux soins des personnes âgées qui occupent le foyer Seaview Manor récemment bâti. Autre facteur adverse: l'entêtement de l'Énergie atomique Ltée qui refuse de verser davantage à la ville au lieu de lui payer des taxes, comme elle l'a fait en Ontario. Cette situation soulève une question dont je saisisrai le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) quand l'occasion se présentera. L'Énergie atomique du Canada est une société de la Couronne et si son comportement est aussi déplorable que le croit chaque citoyen de ma circonscription, il faudrait remédier à cette situation.

La ville de Glace Bay doit absorber des coûts sociaux de plus en plus élevés. Je suis convaincu que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>lle</sup> Bégin), qui semble être l'une des rares personnes du cabinet dotée d'une solide conscience sociale, l'une des rares dont on puisse admirer la bonne volonté, pourrait user de son influence pour que le ministère de l'Aide sociale d'Halifax augmente les crédits consentis à Glace Bay. Peut-être des représentants du ministère des Finances et le ministre d'État chargé des Affaires urbaines pourraient-ils rencontrer les fonctionnaires du ministère des Affaires municipales de la Nouvelle-Écosse afin de prendre des dispositions pour que des subventions spéciales soient accordées à Glace Bay pour que la ville puisse rencontrer ses obligations.

Je reviens au sujet général, celui de l'abolition des contrôles. Nous, du Nouveau parti démocratique, avons lutté pour l'abolition des contrôles en 1977. Le bill, sous sa forme actuelle, étendrait les contrôles au-delà de la date du 31 décembre 1978 qui avait été prévue à l'origine. Les règlements d'application prévoient une hausse salariale de l'ordre de 6 p. 100 au cours

de la troisième année des contrôles, alors que dans la mesure originale, elle devrait s'élever à 8 p. 100.

J'attire votre attention sur le fait que le coût de la vie a augmenté d'environ 11 p. 100 ces trois derniers mois. De l'avis de la plupart des économistes, le taux d'inflation de cette année ne descendra probablement pas au-dessous de 8 p. 100. J'avertis le gouvernement qu'il s'attire davantage d'affrontements, non seulement de la part des syndicats, mais aussi de nombreux travailleurs à qui l'on demande d'accepter une augmentation de 6 p. 100 alors que le coût de la vie a augmenté de 8 p. 100 ou plus. Le parti libéral ne s'en tirera certainement pas avec une autre entourloupette électorale. Personne n'ajoutera foi aux dires du ministre des Finances lorsqu'il affirmera que l'inflation s'élèvera à 6 p. 100 au lieu de 11 p. 100 l'an prochain. Les citoyens du Canada ne se laisseront pas avoir cette fois-ci.

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, en tant que dernier membre du caucus du parti conservateur à prendre la parole au sujet de ce bill devant la Chambre, j'estime devoir dire immédiatement que nous ne pouvons ni ne devons voter pour cette mesure législative en deuxième lecture aujourd'hui et que nous sommes bien décidés à ne pas le faire.

Ce bill se propose un triple but: en premier lieu, il contient des dispositions pour pallier certaines lacunes qui existent depuis plus de deux ans dans le programme anti-inflation du gouvernement. Il se rapporte à certains décrets adoptés par le gouvernement en décembre 1975—et qui sont encore en vigueur aujourd'hui, en 1978—ce qui revient à dire que l'on demande au Parlement de ratifier ou d'entériner de vieilles décisions prises en 1975. A mon avis, le seul fait que les députés d'en face aient laissé persister aussi longtemps cet état de choses, alors même qu'ils avaient amplement le temps de présenter des mesures législatives correctives qui leur auraient permis d'obtenir la sanction recherchée, constitue pratiquement un affront envers le Parlement. Présenter ce bill maintenant, c'est agir avec grande désinvolture à l'égard du Parlement, puisqu'au 14 avril le gouvernement a l'intention de faire entrer dans la phase de décontrôle tout le système qu'il a instauré.

Le deuxième but de ce bill est de mettre fin à des échappatoires qui existaient et existent d'ailleurs toujours dans le projet de loi initial: le bill C-73. Ainsi que l'ont fait remarquer mes collègues, notre parti a attiré l'attention sur ces lacunes au moment même où le bill avait été présenté. Le bill original ne prévoyait pas les dispositions de la CLI comme on les appelle, à savoir ces dispositions qui pourraient être inscrites dans des contrats et qui demeureraient en vigueur lorsque le programme de lutte contre l'inflation serait révoqué.

Le troisième but de ce bill est en effet de ressusciter le programme de contrôle alors même que ce dernier aura été enterré. Il contient certaines mesures que le gouvernement souhaite prendre nonobstant le fait que le 31 décembre prochain, en vertu du projet de loi actuel, les mesures de contrôle auront pris fin. On nous demande donc de permettre le maintien d'un appareil bureaucratique relativement important et de lui garantir de pouvoir conserver une certaine activité après 1978.